

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 25 janvier 2022, 19 h.

**SONT PRÉSENTS :**

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Directrice générale	Isabelle D'Amours	Trésorière	Valérie Schoeneich
Greffière	Valérie Fournier		
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur		

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2022-021*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**5. TRÉSORERIE**

**5.1 Adoption du budget 2022**

*Résolution no 2022-022*

ATTENDU la présentation faite par le maire, Monsieur Yves Dubé, du budget d'opération de la Ville de La Sarre pour son exercice financier 2022;

REVENUS	MONTANT
Taxes	9 800 326 \$
Compensation tenant lieu de taxes	658 635 \$
Transferts	1 436 651 \$
Services rendus	733 796 \$
Imposition de droits	255 800 \$
Amendes et pénalités	173 000 \$
Revenus de placements et autres revenus d'intérêts	126 250 \$
Autres revenus	123 334 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>13 307 792 \$</b>

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>MONTANT</b>
Administration générale	2 255 669 \$
Sécurité publique	1 611 463 \$
Transport routier	2 669 080 \$
Hygiène du milieu	2 721 936 \$
Santé et bien-être	69 970 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	441 759 \$
Loisirs et culture	2 628 798 \$
Frais de financement	244 861 \$
Amortissement	2 330 545 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 973 781 \$</b>

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Pierre Bourget;

QUE le budget d'opération de la Ville de La Sarre pour son exercice financier 2022, totalisant 13 307 792 \$, soit adopté tel que présenté.

## **5.2 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022, 2023, 2024**

*Résolution no 2022-023*

ATTENDU la présentation du plan triennal d'immobilisations 2022, 2023, 2024 par le maire Yves Dubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Madame Karine Goulet;

QUE le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023, 2024 de la Ville de La Sarre totalisant la somme de 13 448 606 \$ dont 3 063 427 \$ pour l'année 2022, soit approuvé tel que présenté.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2022-024*

La prochaine séance est prévue le 1er février 2022 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook. L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Pierre Bourget, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière